

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis dématérialisé de la CEH du CSRPN des Pays de la Loire

Le nombre de membres ayant voté est de 10
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date d'ouverture de la consultation : 09/12/2021	Avis sans rapporteur	Avis sur la liste des bryophytes et des carophytes déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire	Avis : Défavorable
---	-------------------------	---	-----------------------

Le projet de liste d'espèces déterminantes des bryophytes et des carophytes est présenté par le Conservatoire Botanique National de Brest le 09/12/2021 lors de la CEH. Il a été choisi de procéder à un vote dématérialisé suite à la CEH, une fois que les membres du CSRPN auraient reçu le rapport du CBNB (transmis par la DREAL).

Le CSRPN s'interroge sur la liste proposée, elle comprend des espèces rares et menacées, mais quid des espèces assez communes caractéristiques d'habitats sensibles en bon état de conservation ?

Réponse du CBNB : seules les espèces rares ont été retenues pour mettre en avant des habitats sensibles.

Le CSRPN remarque que la sélection des espèces a été faite dans une pré-liste rouge et une liste rouge européenne. Pour quelle raison un pré-liste a-t-elle été utilisée ?

Réponse du CBNB : l'objectif de la sélection dans une pré-liste rouge est de récupérer des espèces qui ne figurent plus dans la liste rouge européenne et qui sont pour autant intéressantes et patrimoniales.

Le CSRPN remarque qu'il a donc été choisi de retenir plus d'espèces que celles mentionnées dans la liste rouge. Ce n'est pas la démarche qui a été choisie pour la constitution des listes déterminantes des autres groupes, même si la liste des espèces flore ZNIEFF a un peu trop été assimilée à liste espèces rares. La liste des espèces déterminantes flore devrait aussi être représentative d'habitats en bon état de conservation.

Le CSRPN s'interroge sur l'importance de la liste, en effet près de 50 % des espèces identifiées en Pays de la Loire sont considérées comme déterminantes (54% de la bryoflore et 67% de la flore charologique).

Avis défavorable du CSRPN concernant la liste des bryophytes et des carophytes déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Le CSRPN précise que l'expertise du CBNB n'est pas remise en cause dans ce résultat mais que les informations transmises aux membres sont insuffisantes pour permettre au CSRPN de délibérer. La liste des bryophytes et des carophytes déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire pourra être présentée à nouveau au CSRPN avec les compléments mentionnés ci-dessus :

- la prospection est-elle suffisante pour définir assez solidement la fréquence d'occurrence des taxons autres que les très rares et donc biaiser la représentativité de la liste proposée? En d'autres termes, des espèces classées AR-R ne deviendraient-elles pas AC-C à l'issue d'une prospection plus poussée? ;
- ne pas intégrer la "pré-liste rouge européenne", et seulement utiliser la liste rouge validée pour identifier les espèces déterminantes, comme cela a été fait pour les autres groupes ;
- préciser dans le document méthodologique, la répartition entre les espèces sélectionnées selon le "dire d'expert" et celles s'appuyant sur les éléments de bibliographie nationale et européenne, ainsi que celles concernées par les deux approches .

Vote : 10 votants

– Favorable : 0

– Abstention : 9

– Contre : 1

Date de signature : 29/12/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Willy Chéneau

